

Réponse du Maroc

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS ET PRIORITÉS NATIONAUX EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS, AFIN D'APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

1. DOMAINES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS

Le paragraphe 4 de l'article 22 du Protocole de Nagoya fournit une liste indicative des domaines essentiels en matière de renforcement des capacités et de création de capacités, pour appuyer une mise en œuvre effective du Protocole:

- a) La capacité de mettre en œuvre le Protocole et de satisfaire aux obligations prévues au titre du Protocole;
- b) La capacité de négocier des conditions convenues d'un commun accord;
- c) La capacité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le respect des mesures législatives, administratives ou de politique publique nationales en matière d'accès et de partage des avantages;
- d) La capacité des pays à développer leurs capacités endogènes de recherche, afin d'ajouter de la valeur à leurs propres ressources génétiques.

Outre les domaines essentiels énumérés ci-dessus, veuillez indiquer tout autre domaine essentiel en matière de renforcement des capacités et de création de capacités lié à vos propres besoins et priorités nationaux, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole, compte tenu des besoins et priorités des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées.

<Entrée de texte>

2. MESURES PROPRES À RENFORCER LES CAPACITÉS OU À CRÉER DES CAPACITÉS POUR CHAQUE DOMAINE ESSENTIEL ET MÉCANISMES PRÉCONISÉS POUR LEUR MISE EN ŒUVRE

A. Mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités pour chaque domaine essentiel

Le paragraphe 5 de l'article 22 du Protocole de Nagoya fournit une liste indicative des mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités. En plus de cette liste, d'autres mesures éventuelles ont été identifiées par les Parties, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées dans leurs communications donnant leur point de vue et des informations sur le renforcement des capacités et la création de capacités (UNEP/CBD/ICNP/1/INF/3) et durant l'atelier sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, qui s'est tenu à Montréal, les 4 et 5 juin 2011 (UNEP/CBD/ICNP/1/INF/6).

Le tableau ci-après prend en considération la liste des mesures énoncées au paragraphe 5 de l'article 22, ainsi que les mesures énoncées dans les documents susmentionnés pour renforcer les capacités ou créer des capacités pour chaque domaine essentiel énuméré dans la partie 1 ci-dessus.

Dans les tableaux ci-après:

1. **Veillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible de vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités, pour chacune des mesures énoncées.**
2. **Veillez indiquer la période de temps souhaitée pour répondre à vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités : court terme, moyen terme ou long terme¹.**
3. **Veillez indiquer toute autre mesure supplémentaire que vous souhaiteriez ajouter à un domaine essentiel.**
4. **Pour chaque mesure énoncée, veuillez indiquer le mécanisme préféré pouvant aider à répondre aux besoins de capacités propres à chaque mesure.**

a) Capacité de mettre en œuvre le Protocole et de satisfaire aux obligations prévues au titre du Protocole	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
Élaborer un cadre juridique et institutionnel (article 22.5)	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <assistance juridique et technique>
Mettre en place des mécanismes de coordination interorganisme	Moyen	Court term	Formation en milieu de	Autre <appui financier>
Recenser les acteurs compétents et l'expertise existante pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	Faible	Long term	Réseaux/associations/fo	Autre <Appui financier>
Utiliser les meilleurs outils de communication et systèmes Internet disponibles pour les activités liées à l'accès et au partage des avantages (article 22.5)	Élevé	Moyen term	Outils et matériel de réf	Autre <Appui financier>
Communiquer des informations au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	Élevé	Court term	Formation en milieu de	Autre <Appui financier>
Assurer un suivi de l'utilisation des ressources génétiques, y compris la désignation d'un ou plusieurs points de contrôle	Élevé	Moyen term	Appui financier	Autre <coopération scientifique et technique>
Assurer le suivi et le respect des obligations (article 22.5)	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <coopération scientifique et technique>
Élaborer des mesures concernant l'accès à la justice	Élevé	Moyen term	Assistance juridique/tec	Autre <Veillez préciser>
Sensibiliser à l'importance que revêtent les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et aux questions connexes liées à l'accès et au partage des avantages	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Education et formation>
Renforcer la contribution des activités liées à l'accès et au partage des avantages à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (article 22.5)	Élevé	Moyen term	Appui financier	Autre <Formation en milieu de travail et assistance technique>
Mettre en place des mécanismes destinés à gérer les situations transfrontières	Moyen	Moyen term	Réseaux/associations/fo	Autre <Programmes d'échange>
Mobiliser des ressources financières nouvelles et innovantes pour mettre en œuvre le Protocole de	Élevé	Moyen term	Conférences et ateliers	Autre

¹ Ces délais sont définis comme suit : a) court terme : dans les deux ans; b) moyen terme : entre deux et cinq ans; c) long terme : plus de cinq ans.

Nagoya				
Élaborer des mesures spéciales de renforcement des capacités des parties prenantes concernées en matière d'accès et de partage des avantages (article 22.5)	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Assistance technique>
Élaborer des mesures spéciales pour renforcer les capacités des communautés autochtones et locales, en mettant l'accent sur les capacités des femmes au sein de ces communautés, en matière d'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (article 22.5)	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Assistance technique>
Autre <Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>

b) Capacité de négocier des conditions convenues d'un commun accord	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
Promouvoir l'équité et la justice dans les négociations, y compris une formation en matière de négociation de conditions convenues d'un commun accord (article 22.5)	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Appui technique>
Appuyer l'élaboration de clauses contractuelles types	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Appui technique>
Élaborer et appliquer des accords pilotes en matière d'accès et de partage des avantages	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Formation>
Élaborer et utiliser des méthodes d'évaluation (article 22.5)	Élevé	Moyen term	Appui financier	Autre <Appui technique>
Autre <Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>

c) Capacité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le respect des mesures législatives, administratives ou de politique publique nationales en matière d'accès et de partage des avantages	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
Faire l'inventaire des mesures nationales existantes qui présentent un intérêt pour l'accès et le partage des avantages, à la lumière des obligations prévues au titre du Protocole de Nagoya	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veuillez préciser>
Élaborer un cadre de politique générale sur l'accès et le partage des avantages	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Appuis juridique>
Élaborer des mesures législatives, administratives ou de politiques publiques nouvelles ou révisées sur l'accès et le partage des avantages, afin de mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Appuis juridique>
Autre <Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>

<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
--------------------	---------------	---------------	---------------	--------------------------

d) Capacité des pays à développer leurs capacités endogènes de recherche, afin d'ajouter de la valeur à leurs propres ressources génétiques	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
Bioprospection, recherche associée et études taxonomiques (article 22.5)	Élevé	Moyen term	Appui financier	Autre <Appui technique>
Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation (article 22.5)	Élevé	Moyen term	Appui financier	Autre <Appui technique>
Transfert de technologie et infrastructures et capacités techniques permettant d'assurer la pérennité du transfert de technologie (article 22.5)	Moyen	Moyen term	Coopération scientifique et technique	Autre <Veillez préciser>
Autre <Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>

Veillez indiquer tout autre domaine essentiel de renforcement des capacités et de création de capacités que vous avez identifié, et veuillez indiquer les mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités pour chaque nouveau domaine essentiel identifié.

Autre(s) domaine(s) essentiel(s) de renforcement des capacités et de création de capacités <Veillez indiquer tout autre domaine essentiel recensé dans la partie 1 ci-dessus>	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>

Autre(s) domaine(s) essentiel(s) de renforcement des capacités et de création de capacités <Veillez indiquer tout autre domaine essentiel recensé dans la partie 1 ci-dessus>	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>

<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
---	---------------	---------------	---------------	--------------------------

B. Besoins et priorités particuliers des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées en matière de capacités

Conformément au paragraphe 3 de l'article 22, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées sont invitées à communiquer leur point de vue et des informations sur les mesures nécessaires, en plus des mesures énoncées ci-dessus, pour répondre à leurs besoins et priorités particuliers en matière de capacités, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Dans le tableau ci-après:

5. *Veillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible de vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités pour chacune des mesures énoncées.*
6. *Veillez indiquer la période de temps souhaitée pour répondre à vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités : court terme, moyen terme ou long terme².*
7. *Veillez indiquer toute autre mesure supplémentaire que vous souhaiteriez ajouter à un domaine essentiel.*
8. *Pour chaque mesure énoncée, veuillez indiquer le mécanisme préféré pouvant aider à répondre aux besoins de capacités propres à chaque mesure.*

Mesures particulières propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités au sein des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
Assurer une participation aux processus juridiques, décisionnels et d'élaboration de politiques publiques	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Comprendre les obligations en vertu du Protocole de Nagoya	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Education et formation>
Développer les capacités de négocier des conditions convenues d'un commun accord	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Appui technique>
Gérer les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	Élevé	Moyen term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des protocoles communautaires pour l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des exigences minimum pour les conditions convenues d'un commun accord, afin d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des clauses contractuelles types pour le partage des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>

² Ces délais sont définis comme suit : a) court terme : dans les deux ans; b) moyen terme : entre deux et cinq ans; c) long terme : plus de cinq ans.

associées aux ressources génétiques				
Autre <Veuillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veuillez préciser>

C. Mécanismes préconisés pour répondre aux besoins de capacités

Afin d'identifier les mécanismes les plus appropriés pour répondre aux besoins de capacités énoncés ci-dessus:

1. **Veillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible** des catégories générales de mécanismes que vous préconisez pour répondre à vos besoins de capacités, afin d'appliquer les mesures de renforcement des capacités et de création de capacités.
2. Pour chacune des catégories générales de mécanismes, **veuillez sélectionner trois mécanismes au plus**, tel que proposé ci-après, qui sont à votre avis les plus appropriés pour répondre à vos besoins et priorités en matière de capacités.
3. **Veillez indiquer tout autre mécanisme supplémentaire** que vous souhaiteriez ajouter à la liste des mécanismes.
4. Pour chacun des mécanismes sélectionnés, **veuillez indiquer si ce mécanisme doit être mis en œuvre à de multiples niveaux, ou bien au niveau international, aux niveaux régional et sous-régional, ou au niveau national.**

Catégories générales de mécanismes	Niveau de priorité	Mécanismes pouvant aider à répondre aux besoins de capacités (3 maximum)	Niveau de mise en œuvre
Éducation et formation	Élevé	<input type="checkbox"/> Programmes universitaires (diplômes) <input checked="" type="checkbox"/> Formation professionnelle (cours personnalisés à courte durée) <input type="checkbox"/> Modules d'apprentissage en ligne <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	<Cliquez ici> National <Cliquez ici> <Cliquez ici>
Appui financier	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Soutien apporté à des projets/programmes <input type="checkbox"/> Bourses d'études <input checked="" type="checkbox"/> Subventions pour la recherche <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	International <Cliquez ici> International <Cliquez ici>
Outils et matériel de référence	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Manuels de formation <input checked="" type="checkbox"/> Directives techniques/trousses d'information/« manuels expliquant comment faire » <input type="checkbox"/> Études techniques <input type="checkbox"/> Publications <input checked="" type="checkbox"/> Meilleures pratiques/enseignements tirés/études de cas <input checked="" type="checkbox"/> Matériel de sensibilisation (matériel audiovisuel, films, posters, bulletins, etc.) <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	International International <Cliquez ici> <Cliquez ici> Multiple International <Cliquez ici>

Conférences et ateliers	Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Séminaires de sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Forums de discussion <input type="checkbox"/> Salons/expositions/séances d'affichage <input checked="" type="checkbox"/> Conférences nationales/régionales/internationales <input checked="" type="checkbox"/> Ateliers de formation <input type="checkbox"/> Colloques/réunions scientifiques <input type="checkbox"/> Dialogues de politique générale <input checked="" type="checkbox"/> Atelier multipartite <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	National National <Cliquer ici> International Multiple <Cliquer ici> <Cliquer ici> National <Cliquer ici>
Réseaux/associations/ Forums d'échange d'informations	Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Forums de discussion en ligne <input type="checkbox"/> Associations professionnelles (cotisation des membres) <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux d'experts (entre pairs) <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux de politique publique <input type="checkbox"/> Abonnements à des revues <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	National <Cliquer ici> International National <Cliquer ici> <Cliquer ici>
Programmes d'échange	Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Échange de personnel/personnel attaché/détachement de personnel <input checked="" type="checkbox"/> Voyages d'étude/visites d'échanges <input type="checkbox"/> Programmes de jumelage <input type="checkbox"/> Bourses d'études <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	International International <Cliquer ici> <Cliquer ici> <Cliquer ici>
Formation en milieu de travail	Élevé	<input type="checkbox"/> Apprentissages, stages <input checked="" type="checkbox"/> Programmes d'encadrement <input checked="" type="checkbox"/> Programmes structurés de formation du personnel <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	<Cliquer ici> NationalNational <Cliquer ici>
Assistance juridique/technique	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Services consultatifs/services de consultant (expatriés) <input checked="" type="checkbox"/> Services d'information <input checked="" type="checkbox"/> Appui institutionnel (création d'infrastructures) <input checked="" type="checkbox"/> Appui politique/juridique <input type="checkbox"/> Élaboration de projets/programmes <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple National International International <Cliquer ici> <Cliquer ici>
Coopération scientifique et technique	Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Recherche en collaboration <input checked="" type="checkbox"/> Échange d'informations scientifiques et techniques <input type="checkbox"/> Programmes de formation conjoints <input type="checkbox"/> Activités techniques ou liées à des projets conjointes <input checked="" type="checkbox"/> Transfert de technologie <input type="checkbox"/> Partage d'infrastructures/d'équipements <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple International <Cliquer ici> <Cliquer ici> International <Cliquer ici> <Cliquer ici>
Autre <Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>

ANNEXE II

QUESTIONNAIRE SUR LES ÉLÉMENTS PROPOSÉS DU CADRE STRATÉGIQUE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

Veillez donner votre point de vue et faire des suggestions pour chacun des éléments proposés du cadre stratégique.

1. OBJECTIFS

Conformément à l'article 22 du Protocole de Nagoya, l'objectif du cadre stratégique est de faciliter le renforcement des capacités, la création de capacités et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi que dans les Parties à économie en transition, afin d'assurer une mise en œuvre effective du Protocole.

Veillez donner votre point de vue sur l'objectif ou les objectifs éventuels du cadre stratégique.

Nous sommes de l'avis avec l'objectif proposé. Il est clair et précis et répond à l'article 22 du protocole de Nagoya.

2. EXPÉRIENCE ACQUISE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DANS LE CADRE D'INITIATIVES PRÉCÉDENTES ET ACTUELLES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES.

Veillez fournir une brève description de votre expérience et des enseignements tirés dans le cadre d'initiatives précédentes et actuelles sur le renforcement des capacités et la création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages, qui pourraient être utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique.

Dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités pour l'APA en Afrique, le Maroc a bénéficié de plusieurs formations. L'initiative a renforcé le groupe africain, dont le Maroc, au cours de toutes les négociations du Protocole de Nagoya. Il a également organisé deux ateliers de renforcement des capacités, un panafricain et l'autre en faveur de l'Afrique de l'Ouest et des pays de Maghreb. L'inventaire a également renforcé les connaissances des différents partenaires à l'échelle nationale.

3. PRINCIPES ET APPROCHES UTILISÉS POUR ORIENTER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS

Le préambule de la recommandation 1/2 du Comité intergouvernemental donne une liste provisoire des principes et approches qui peuvent être utilisés pour orienter le renforcement des capacités et la création de capacités, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, comme suit :

- a) Être axés sur la demande, en s'appuyant sur les besoins et priorités recensés dans les auto-évaluations nationales;

- b) Tenir compte de l'expérience et des enseignements tirés dans le cadre d'initiatives précédentes et actuelles sur le renforcement des capacités et la création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages;
- c) Souligner l'importance de la coopération bilatérale et multilatérale;
- d) Assurer une pleine participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées, y compris les femmes, aux initiatives concernant le renforcement des capacités et la création de capacités;
- e) Reconnaître l'utilité et la rentabilité des approches infrarégionales et régionales en ce qui concerne le renforcement des capacités et la création de capacités, en particulier lorsque les pays ont des ressources biologiques semblables et des besoins communs en matière de renforcement des capacités et de création de capacités.

La liste ci-après énonce les principes opérationnels du FEM pour le renforcement des capacités.³

*Veillez indiquer, dans cette liste, quels sont les principes et approches qui pourraient être utilisés dans le cadre stratégique, pour orienter les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, en **mettant une croix (X)**.*

- Assurer une appropriation nationale et un leadership national
- Mener des consultations et prendre des décisions sur une base multipartite
- Mettre l'accent sur l'auto-évaluation des besoins dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités
- Adopter une approche globale en matière de renforcement des capacités
- Tenir compte du renforcement des capacités dans les initiatives plus larges liées au développement durable
- Promouvoir des partenariats
- Prendre en considération la nature dynamique du renforcement des capacités
- Utiliser une approche d'apprentissage par l'action
- Conjuguer des approches programmatiques et des approches axées sur les projets
- Conjuguer des approches fondées sur les processus et sur les produits
- Promouvoir des approches régionales

Autre <Veillez préciser>

4. DOMAINES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS ET MESURES PROPRES À RENFORCER LES CAPACITÉS OU À CRÉER DES CAPACITÉS POUR CHAQUE DOMAINE ESSENTIEL

Cet élément du cadre stratégique s'appuiera sur les réponses apportées au questionnaire sur les besoins et priorités nationaux (Annexe I).

5. MÉCANISMES PERMETTANT D'APPLIQUER LES MESURES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS

Cet élément du cadre stratégique s'appuiera sur les réponses apportées au questionnaire sur les besoins et priorités nationaux (Annexe I).

6. MÉCANISME DE COORDINATION

³ GEF/C.22/8 « Approche stratégique pour le renforcement des capacités » (2003). Les définitions des principes opérationnels figurent dans l'annexe à ce document.

Le paragraphe 6 de l'article 22 du Protocole dispose que les informations sur les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités aux niveaux national, régional et international doivent être communiquées au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, afin de promouvoir une synergie et une coordination des initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages.

Outre les informations communiquées au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, d'autres éléments éventuels d'un mécanisme de coordination sont énumérés dans le tableau ci-après. Veuillez indiquer, parmi ces éléments, quels sont ceux qui pourraient être utiles à votre avis pour un mécanisme de coordination, afin de promouvoir une synergie et une coordination des initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, en mettant une croix (X).

- Avis fournis par un groupe de liaison au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, sur les moyens d'améliorer la coordination
- Réunions de coordination entre les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et les organisations compétentes participant aux initiatives de renforcement des capacités
- Forums en ligne et réseaux établissant des liens entre les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et les organisations compétentes participant aux initiatives de renforcement des capacités, en utilisant des outils axés sur Internet

Autre Une base de données en matière de création de capacités gérée par le Secrétariat de la CBD pourrait aussi faciliter la coordination et l'échange d'information et peut servir de base permettant l'identification des lacunes existantes.

Veuillez donner votre point de vue sur un mécanisme de coordination pour les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya.

Le mécanisme de coordination pour les initiatives de renforcement des capacités doit favoriser les collaborations et les synergies et faciliter la mise en œuvre du plan d'action pour le Protocole de Nagoya. Il doit intervenir à différents niveaux : national, régional et mondial et entre différents secteurs.

7. COOPÉRATION ENTRE LES PARTIES ET AVEC DES PROCESSUS ET PROGRAMMES PERTINENTS

Veuillez donner votre point de vue ou des informations sur une coopération éventuelle ou actuelle entre les Parties et avec des processus et programmes pertinents, pouvant appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique.

La bonne réussite de tel mécanisme passe nécessairement par le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les diverses initiatives et programmes. Il serait souhaitable d'établir des éléments et fonctions déterminant du mécanisme.

8. SUIVI ET EXAMEN

Veuillez donner votre point de vue sur la façon d'assurer un suivi et de procéder à un examen du cadre stratégique.

La meilleure façon d'assurer un suivi et de procéder à un examen du cadre stratégique est d'élaborer une série d'indicateurs de la même manière que pour le Protocole de la prévention des risques biotechnologiques.

Veillez indiquer si, à votre avis, l'élaboration d'une série d'indicateurs destinés à faciliter le suivi et l'examen du cadre stratégique serait utile.

Les indicateurs sont nécessaire pour faciliter le suivi et l'examen du cadre stratégique. Ils constitueront un outil de gestion efficace pour s'assurer de la pertinence de tel mécanisme.

Si vous pensez que l'élaboration d'indicateurs pourrait faciliter le suivi et l'examen du cadre stratégique, veuillez indiquer, à votre avis, s'il serait préférable d'élaborer des indicateurs au niveau national et/ou international. Veuillez donner, si possible, quelques exemples d'indicateurs (existence d'un cadre législatif pour mettre en œuvre le Protocole, par exemple).

Les indicateurs seront préférable d'être élaborés à l'échelle nationale et mondiales. Ils doivent être classés en trois groupes principaux : les indicateurs des moyens investis et de résultats produits, les indicateurs de résultats et les indicateurs d'impact, comme ceux élaborés pour le Protocole de Cartagena.

9. POSSIBLES ETAPES À SUIVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE

Veillez donner votre point de vue et/ou des informations sur les possibles étapes à suivre pour la mise en œuvre du cadre stratégique, y compris une feuille de route éventuelle pour aider les pays à définir leurs priorités et à fixer des échéances correspondantes. Ceci peut inclure des mesures prises aux niveaux international, régional et national.

<Entrée de texte>

10. BESOINS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT ET D'AUTRES RESSOURCES

Veillez donner votre point de vue et/ou des informations sur les besoins en matière de financement et d'autres ressources liés à la mise en œuvre du cadre stratégique.

<Entrée de texte>

11. AUTRES ÉLÉMENTS ÉVENTUELS

Veillez fournir une brève description de tout autre élément que vous souhaiteriez ajouter au cadre stratégique.

<Entrée de texte>